Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0421

Arrêté temporaire de circulation
Renforcement BT,
LA CORNULIERE (LA POITEVINIERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande par laquelle **CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE demeurant 14 avenue du Pin 49071 BEAUCOUZE représentée par Monsieur Alban MUSTIERE**- demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour le **renforcement BT** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/06/2025 au 20/06/2025 LA CORNULIERE (LA POITEVINIERE)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 20/06/2025, la circulation est alternée par B15+C18 LA CORNULIERE.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 22 mai 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

DIFFUSION:
- *CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie La Poitevinière*

ANNEXES:
plan de situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupreau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

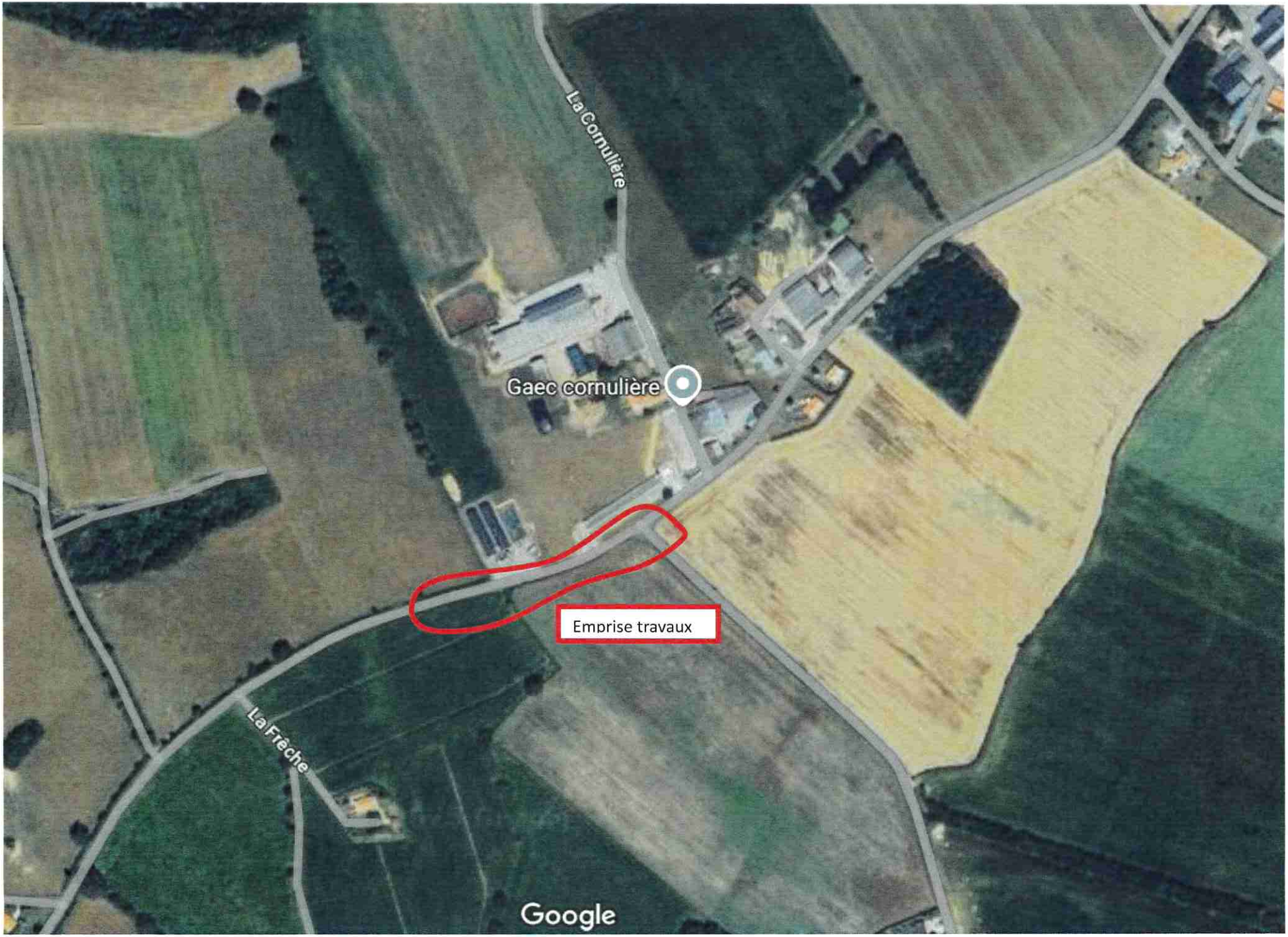
La Cornulière
Gaec cornulière
Emprise travaux
La Frêche
Google

La Cornulière
Gaec cornulière
Emprise travaux
La Frêche
Google